

**PIASA**  
ONLINE

**Martin Bradley VS  
Jean-Claude Silbermann**  
de la Collection Samy Kinge

MERCREDI 18 FÉVRIER 2026  
**PIASA**



RESPONSABLE DE LA VENTE

**Jessica Franceschi**  
Tél. : +33 1 53 34 12 80  
j.franceschi@pasa.fr

Martin Bradley vs  
Jean-Claude Silpewana  
de la Collection Samy Kinde

Vente N°V2378

Enchérissez sur [www.pasa.fr](http://www.pasa.fr)



**Martin Bradley VS  
Jean-Claude Silbermann**  
de la Collection Samy Kinge

**Voir les lots**

Enchérissez en direct via



Un ordre d'achat



Téléphone



[www.piasa.fr](http://www.piasa.fr)

Vente à huis clos : Mercredi 18 février 2026 à 15h

LIEU DE LA VENTE  
PIASA, 118 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

TÉLÉPHONE PENDANT LA VENTE  
+33 1 53 34 10 10

AUCUNE EXPOSITION PUBLIQUE

Des rapports d'état ainsi que des photographies complémentaires peuvent être transmis sur demande.

Sans prix de réserve pour les œuvres de Martin Bradley.

Enchérissez en direct sur [www.piasa.fr](http://www.piasa.fr)



## Martin Bradley

Né en 1931 à Hammersmith, quartier ouvrier de Londres, Martin Bradley grandit entre des mondes irréconciliables. Orphelin puis adopté par un père devenu grand homme d'affaires, il passe des bas-fonds au sommet de la pyramide sociale sans jamais s'y reconnaître, décrivant plus tard ces univers comme un même système de contrainte, de privation et de paralysie émotionnelle.

À quatorze ans, il fuit ce cadre étouffant et s'engage comme garçon de cabine sur des navires marchands sillonnant l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Pour occuper la solitude des traversées, il peint des portraits de marins selon des canons académiques. De retour à terre, il poursuit cette pratique dans les refuges et les pubs londoniens, vendant ses œuvres à des prix dérisoires.

La rupture intervient lorsqu'il abandonne le portrait pour l'abstraction, qu'il vit comme une libération intellectuelle et formelle. Tandis qu'il lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie dans les années 1950-1960, son travail est exposé dans les galeries les plus en vue à Londres. En 1958, il s'installe à Paris, puis entame une errance de dix années à travers l'Asie. De ces voyages naît un langage pictural singulier, nourri de signes, de pictogrammes et de titres intégrés à la composition, conçus comme une forme de télégraphie visuelle.

Après une œuvre initiale tendue et passionnée, sa rencontre avec le bouddhisme et sa femme japonaise, Tatsu, ouvre une période plus lumineuse, où la peinture devient pour lui une expérience à vivre plutôt qu'à analyser : « Un tableau qui est bon est comme un feu. Aussi longtemps qu'il brûle et danse, on n'est pas tenu de savoir les différents bois qui l'alimentent. On prend plaisir à jouir de son existence et de ce qui est visible, tout simplement. »



01

01. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*I wanna be a Spaceman*, 1973  
Acrylique sur toile  
Signée et datée en bas à droite  
Titrée en haut à gauche  
Doublement titrée au dos  
162,5×129 cm  
2000 / 3000 €



02

02. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Sans titre*, 1973  
Acrylique sur toile  
Signée et datée en bas à gauche  
146,5×149,5 cm  
2000 / 3000 €



03

03. **Martin Bradley** (1931-2023)  
«What impertinence !» Said the Pudding, 1989  
Acrylique sur toile  
Signée et datée en haut à droite  
Titré en bas à gauche  
100×100 cm  
Cadre 104,5×104,5 cm  
**1500 / 2000 €**



@D.R.



04

04. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Pankot dream*, 1983  
Acrylique sur toile  
Signée, datée, titrée en bas à gauche  
120,5 × 120,5 cm  
Cadre 125,5 × 125,5 cm  
1500 / 2000 €



05

05. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*When Noah stepped out of the Ark*, 1990  
Acrylique sur toile  
Signée et datée en haut à droite  
Titré à gauche au milieu  
150×150 cm  
Cadre 154×154 cm  
**2000 / 3000 €**





06

**06.** Martin Bradley (1931-2023)  
*Dream boat*, 1983  
Acrylique sur toile  
Signée et datée en bas à gauche  
Titrée en haut à gauche  
50 × 180,5 cm  
Cadre 55,5 × 185 cm  
**1500 / 2000 €**



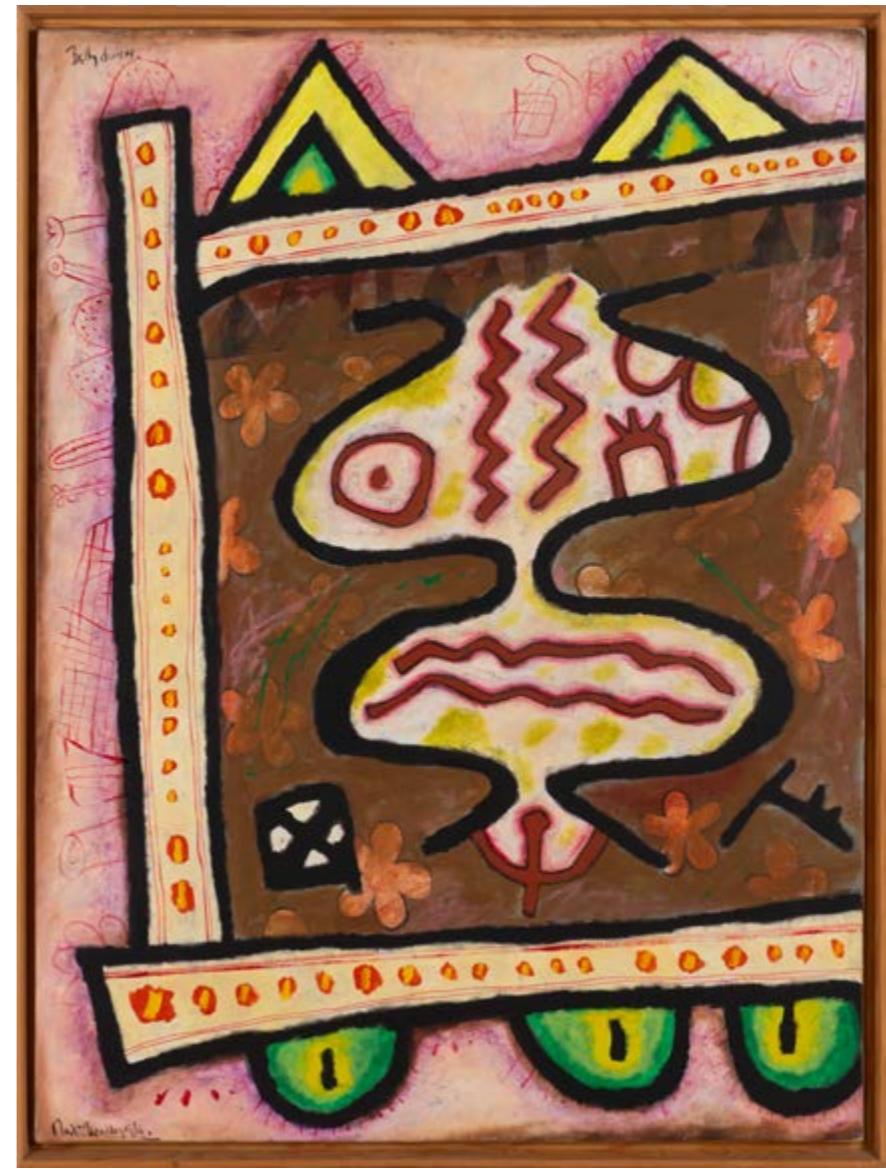
07

07. Martin Bradley (1931-2023)  
*Gatten Normandy Weekend*, 1990  
Acrylique sur toile  
Signée, datée en bas à droite  
Titré en bas à gauche  
119,5 × 119,5 cm  
1500 / 2000 €



08

08. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*A good year for elephants*, 1992  
Acrylique sur toile  
Signée, datée en haut à droite  
Titré en bas vers le centre  
120×120 cm  
Cadre 124,5×124,5 cm  
1500 / 2000 €



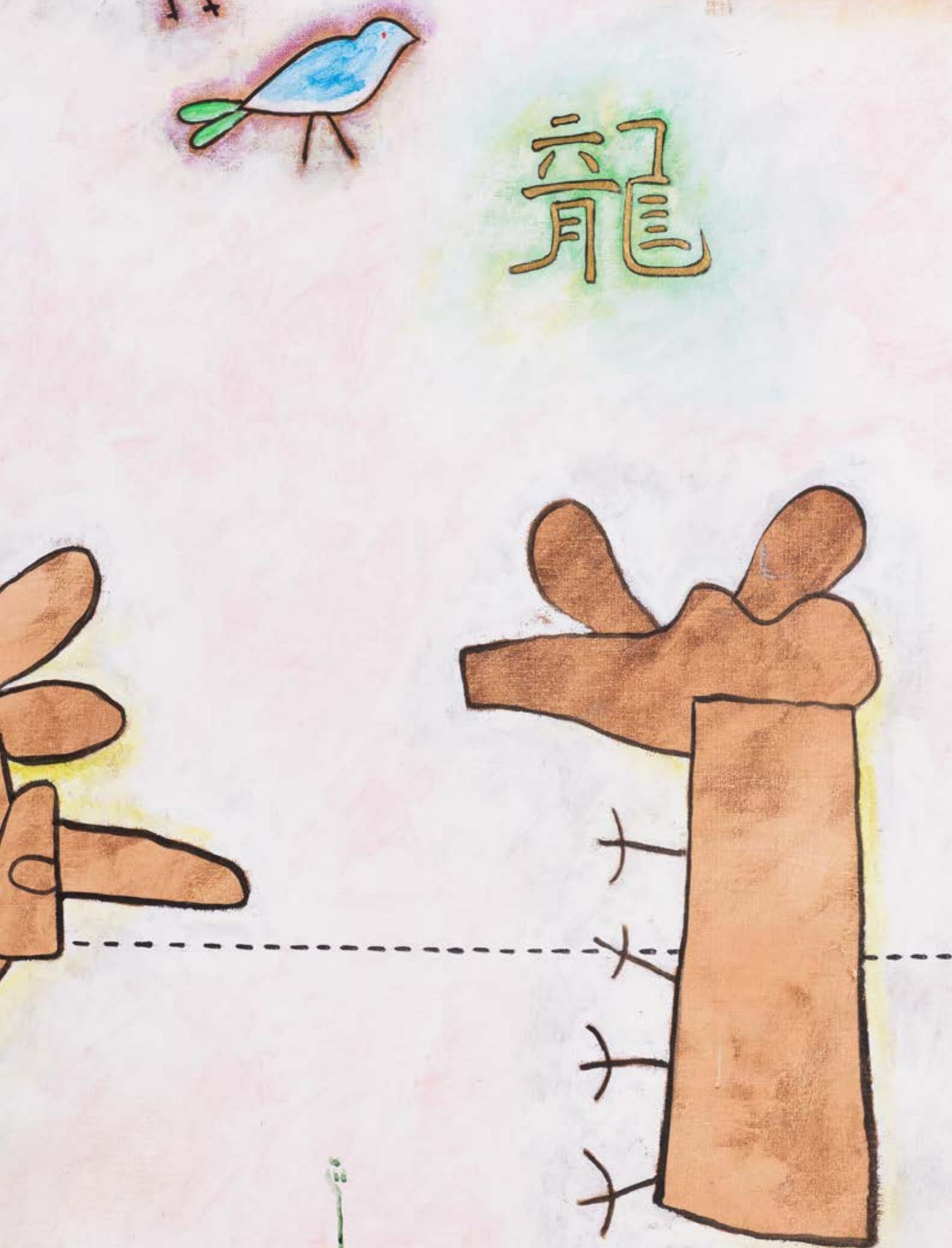
09

**09. Martin Bradley** (1931-2023)  
*Belly dancer, 1984*  
Acrylique sur toile  
Signée et datée en bas à gauche  
Titrée en haut à gauche  
100×80 cm  
Cadre 104×184 cm  
**1500 / 2000 €**



10

**10. Martin Bradley** (1931-2023)  
*Shooting at startled bird, 1984*  
Acrylique sur toile  
Signée et datée en haut à gauche  
Titrée au centre  
180×100 cm  
Cadre 187×107 cm  
**2000 / 3000 €**



11. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Birds + insects on the lawn*, 1989  
Acrylique sur toile  
Signée et datée en haut à gauche  
Titré au milieu vers la gauche  
150 × 202 cm  
Cadre 154 × 204,5 cm  
**2000 / 3000 €**



@D.R.



12. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*The exorcist*, 1973  
Acrylique sur toile  
Signée et datée en haut à droite  
Titrée au dos  
162×97 cm  
Cadre 163×97,5 cm  
**2000 / 3000 €**



13

**13. Martin Bradley** (1931-2023)  
*Under the good Earth*, 2005  
Encre de couleur et encre de Chine sur papier  
Japon  
Titré en bas à gauche  
Signé et daté en bas à droite  
75,5×56,5 cm  
Cadre 87,5×68,5 cm  
**600 / 900 €**



14. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Sans titre*, 1985  
Sérigraphie sur papier d'Arches  
Signé, daté et numéroté «70/100» dans la marge  
Édition de 100 exemplaires  
70 × 52 cm  
Cadre 87 × 68 cm  
200 / 300 €



15. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Sans titre*, 1985  
Sérigraphie sur papier d'Arches  
Signé, daté et numéroté «34/100» dans la marge  
Édition de 100 exemplaires  
71×52 cm  
Cadre 87×67,5 cm  
200 / 300 €



16

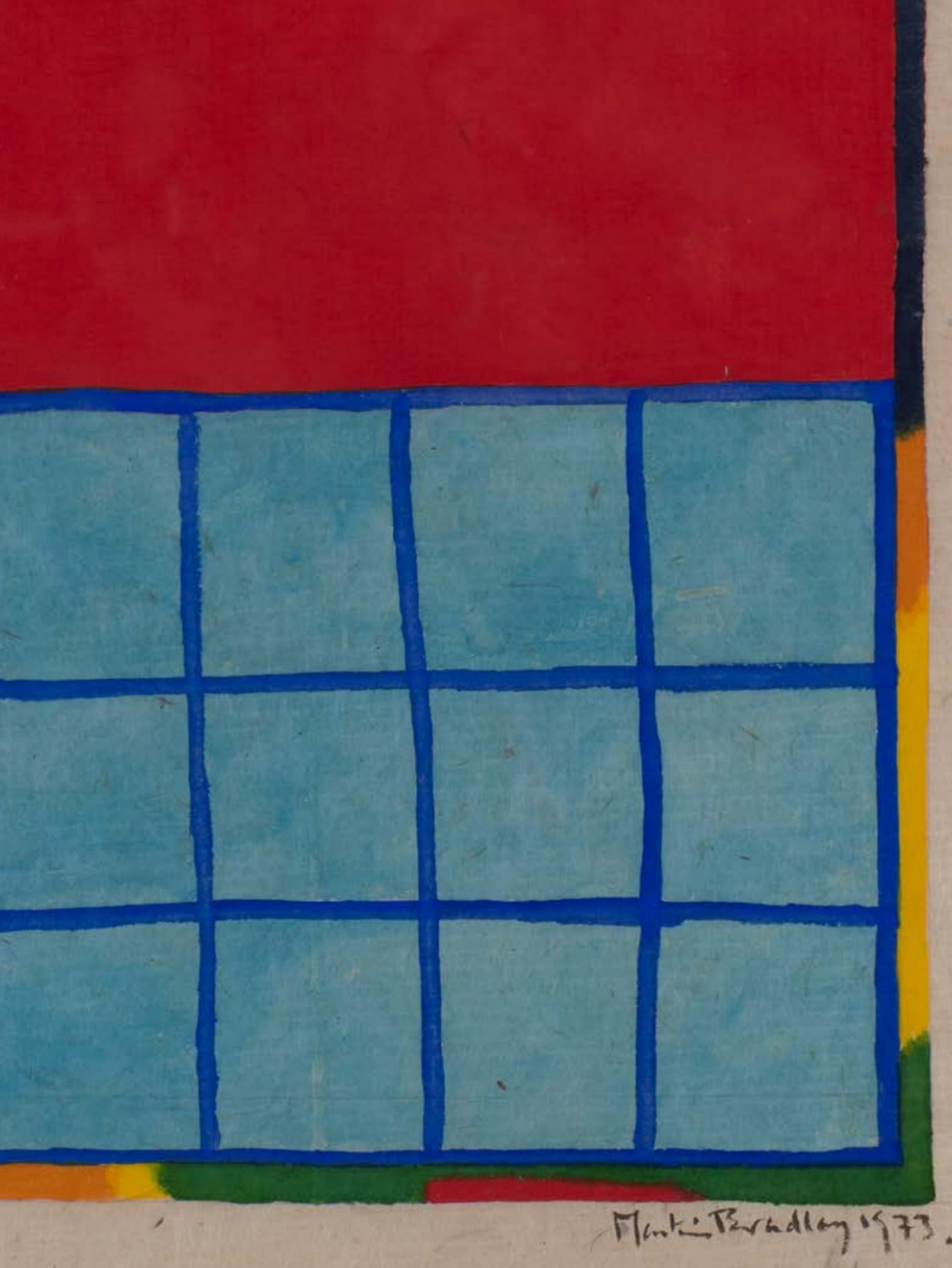
**16.** Martin Bradley (1931-2023)  
*Sans titre*  
Lithographie  
Epreuve d'artiste hors commerce  
Signée dans la marge  
79,5×59,5 cm  
Cadre 98×78 cm  
**200 / 300 €**



17

17. Martin Bradley (1931-2023)

Sans titre  
Lithographie  
Signée et numérotée «E.A. 6/8» dans la marge  
70,5×51 cm  
Cadre 87×68 cm  
200 / 300 €



18

18. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*An image from Madurai.*, 1973  
Encre sur papier Japon  
Signé, daté et titré en bas au centre  
54×51 cm  
Cadre 75,5×73 cm  
600 / 900 €





19

**19.** Martin Bradley (1931-2023)  
**BAKU, 1981**  
Aquarelle sur papier  
Signé, daté et titré en bas au centre  
72×52 cm  
Cadre 72×92 cm  
**600 / 900 €**



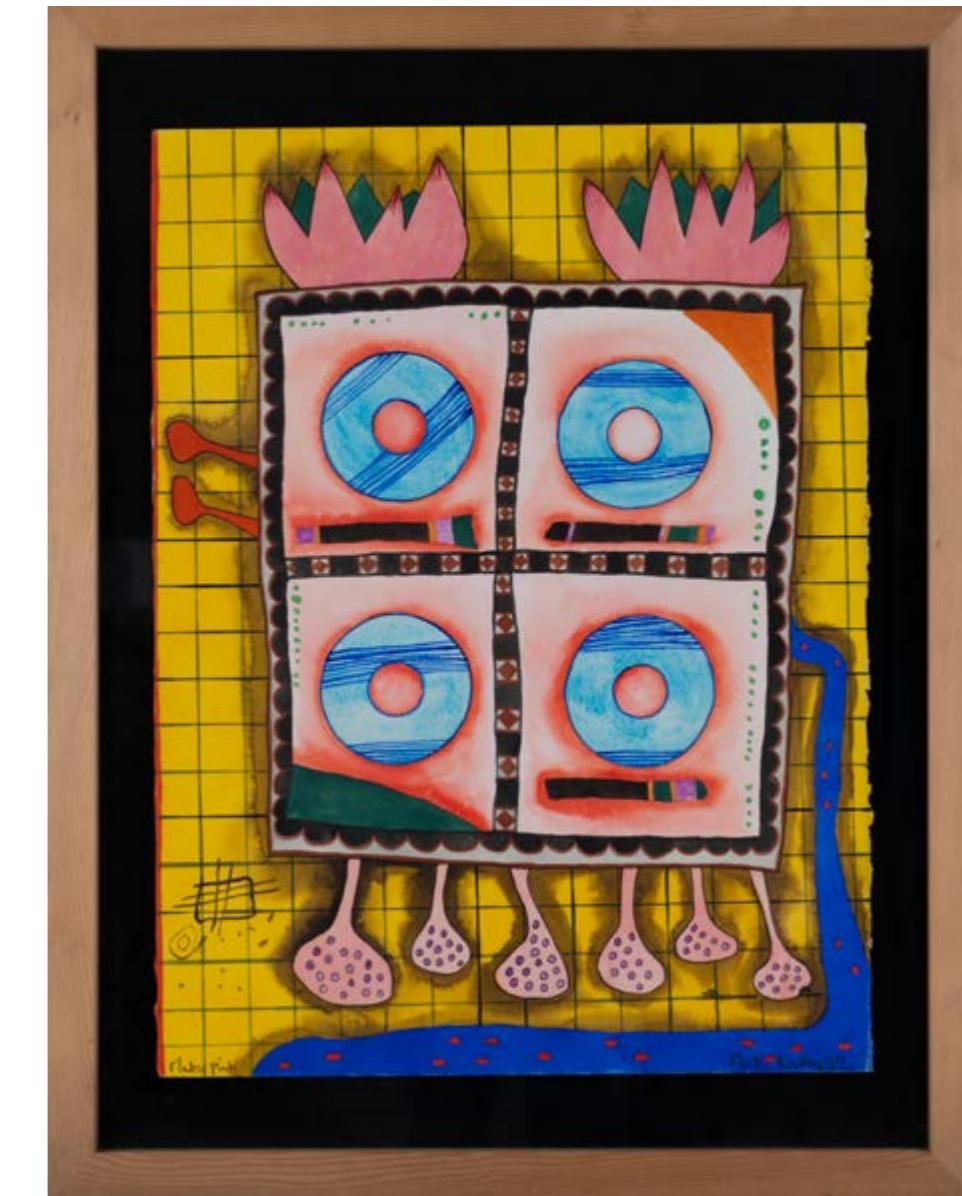


20

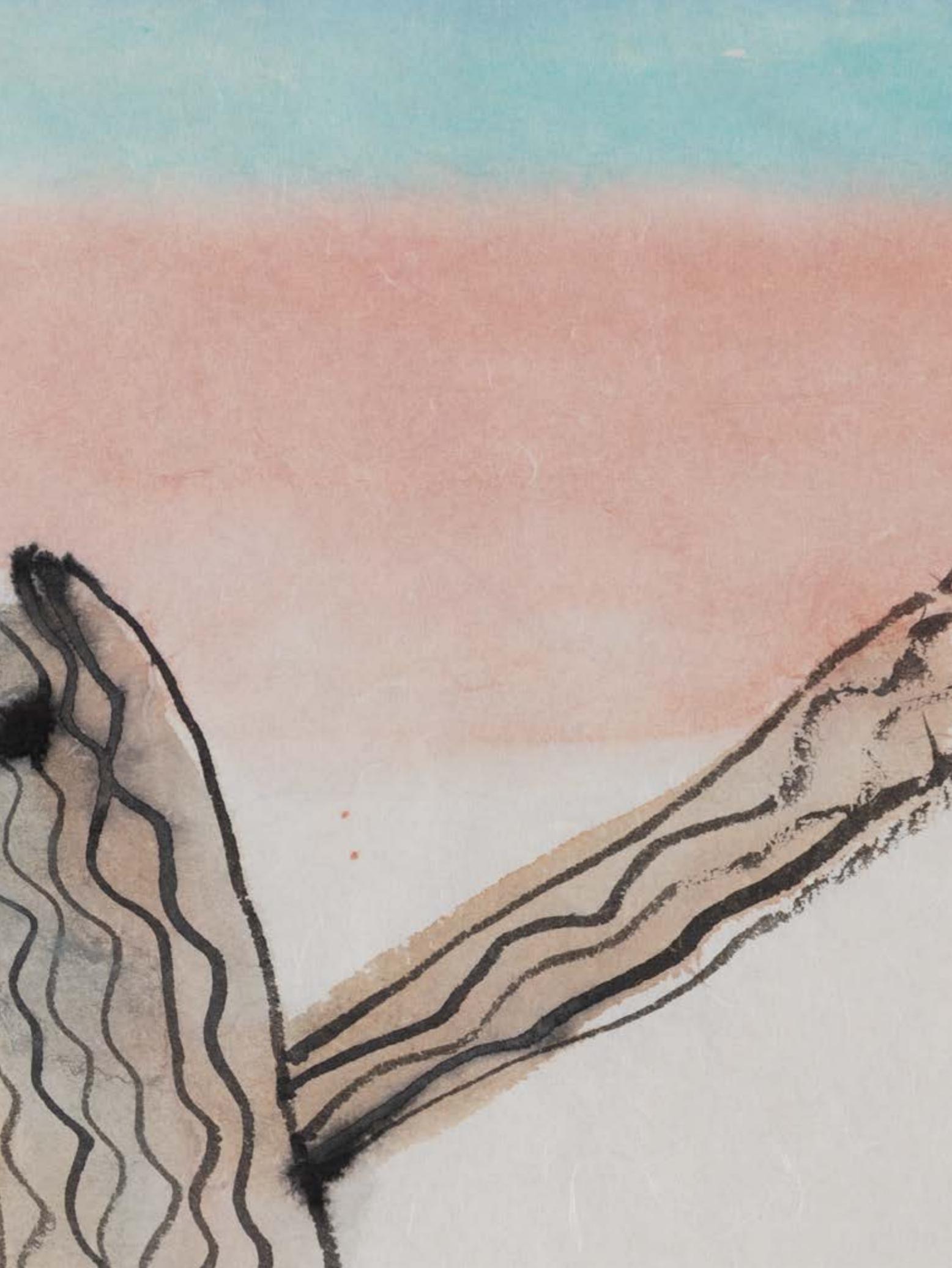
20. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Kirin*, 1981  
Lithographie  
Signée et datée en bas à droite  
73×102 cm  
85×115,5 cm  
300 /400 €



Madras Pink

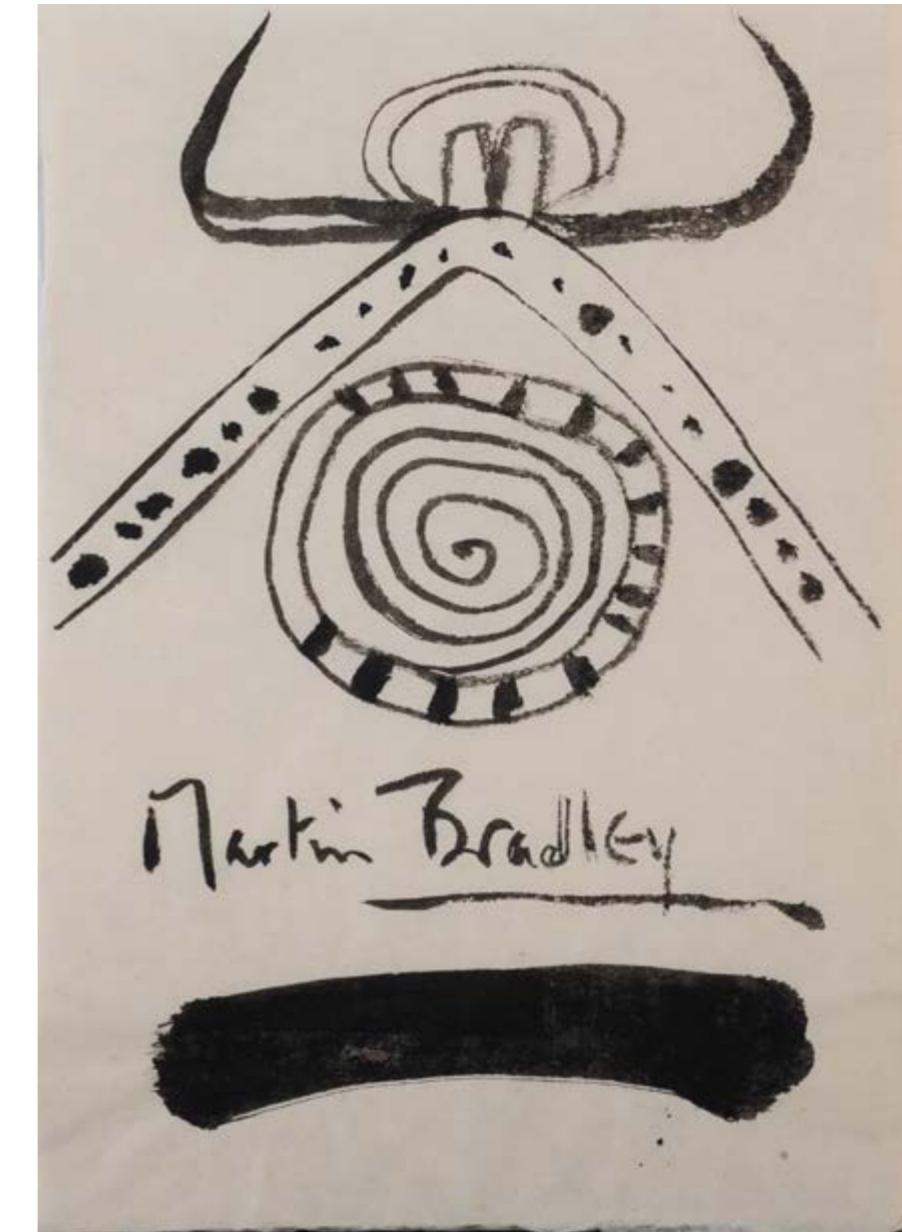


21.  
21. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Madras Pink*, 1983  
Aquarelle sur papier  
Signé et daté en bas à droite  
Titré en bas à gauche  
75,5 x 57 cm  
Cadre 96 x 74,5 cm  
600 / 900 €



22. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*The leaves turn brown in Autumn*, 2005  
Aquarelle et encre de Chine sur papier Japon  
Signé, titré et daté en bas  
75,5×57 cm  
600 / 900 €

Mattie Bradley



23

23. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Sans titre,*  
Encre de Chine sur papier  
Signée dans la composition  
44×32 cm  
500 / 700 €



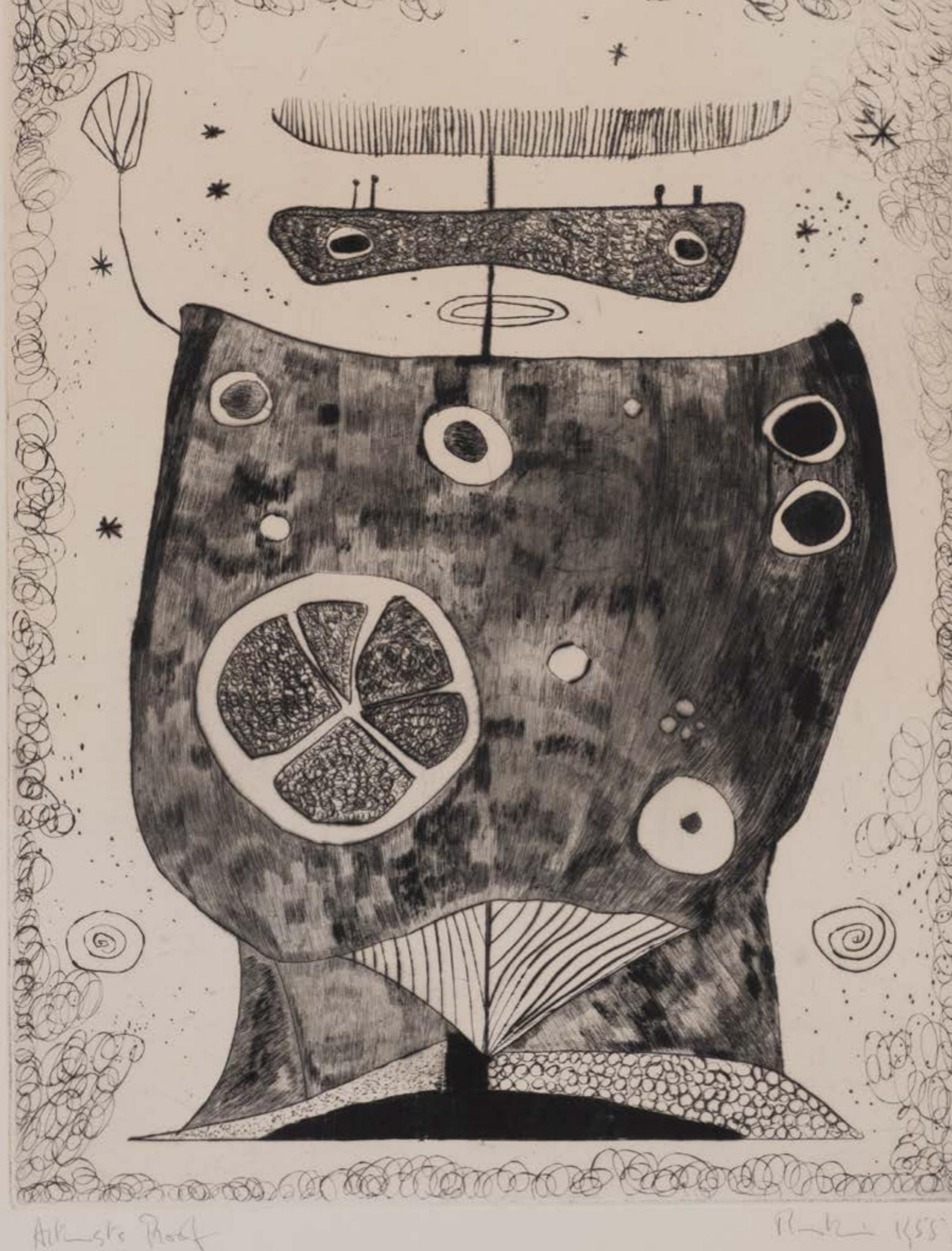
24

24. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Sans titre*, 1986  
Encre de Chine sur papier  
Signé et daté en bas à droite  
79,5 × 62,5 cm  
500 / 700 €



25

25. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Sans titre*  
Aquatinte  
Signée et numérotée dans la marge  
70 × 50,5 cm (la feuille)  
**200 / 300 €**



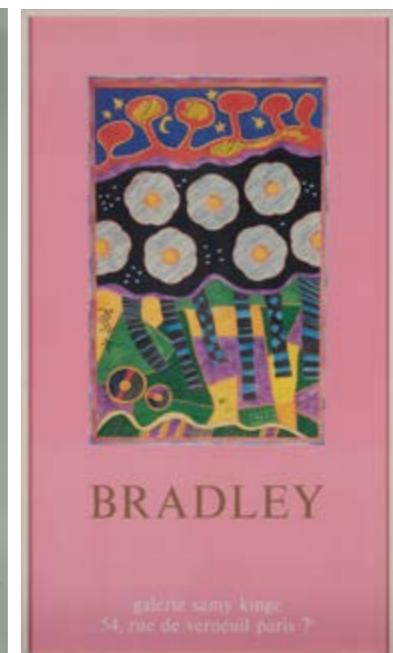
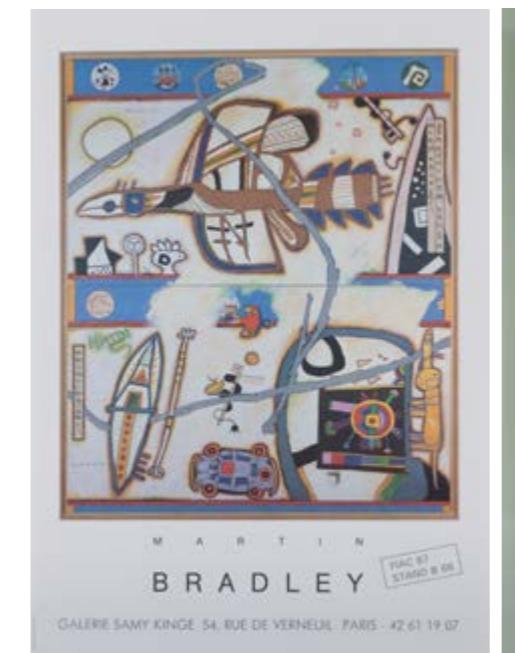
26

26. **Martin Bradley** (1931-2023)  
*Sans titre*, 1988  
Aquatinte  
Epreuve d'artiste  
Signée, datée et numéroté dans la marge  
40,5×30,5 cm (la feuille)  
200 / 300 €



27

**27. Martin Bradley** (1931-2023)  
*Sans titre*  
Lithographie  
Épreuve d'artiste  
Signée et numérotée «E.A» dans la marge  
64,5×49 cm  
**300 / 400 €**



28. **Martin Bradley** (1931-2023)  
Ensemble de trois affiches  
- Exposition FIAC 1987 Samy Kinge 64x45 cm  
- Exposition FIAC 1989 Samy Kinge 63x43 cm  
- Exposition Bradley Galerie Samy Kinge  
84x47,5cm ; Cadre 86,5 x 49,5 cm  
**50 / 70 €**



## Jean-Claude Silbermann

Né en 1935 à Boulogne-Billancourt, Jean-Claude Silbermann est un artiste dont le parcours incarne une fusion indissociable entre la plume et le pinceau. Si son aventure créative débute par la poésie dès l'âge de 12 ans, il se retrouve à 23 ans face à une impasse majeure : le désir impérieux de s'exprimer se heurte à une incapacité soudaine à poser les mots. Ce silence forcé le pousse à quitter Paris pour la Bretagne, où il rencontre le peintre Pierre Jaouen. Ce dernier devient son professeur et son mentor, l'aidant à transposer son imaginaire vers une forme sensible. C'est dans cette euphorie créatrice que Silbermann commence à peindre pour donner corps à ses idées.

Son engagement au sein du mouvement surréaliste parisien, de 1956 à 1969, forge durablement son identité artistique. Guidé par l'automatisme et les intuitions du subconscient, il cherche sans relâche à instaurer un monde de poésie pure. Enfant de la ville, il entretient d'abord un rapport distant avec la nature, qu'il juge inconnue et peu attrayante. Ce n'est que par le prisme de l'art, et notamment grâce aux théories de Kandinsky sur l'articulation des formes entre elles, qu'il parvient enfin à comprendre et à intégrer le monde organique dans ses compositions.

La singularité technique de Silbermann naît d'une rupture avec les conventions de la peinture traditionnelle. Pour lui, « le dessin, au départ, n'est qu'une ligne, un trait qui devient un objet ». Durant ses années d'apprentissage, il compose ses éléments sur la toile mais se sent limité par la gestion du fond, qu'il ne maîtrise jamais tout à fait à son goût. Le déclic survient de manière insolite devant un porteur de menu de restaurant. Inspiré par cette silhouette découpée, il décide d'abandonner l'espace confiné de la toile rectangulaire. En découplant ses peintures, il libère ses sujets du cadre pour les transformer en objets poétiques autonomes, fuyant ainsi définitivement la représentation classique pour laisser la forme exister dans sa propre liberté.

29. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*Cerf volant*, 1994  
Huile sur bois  
Signé, titré, daté et numéroté au dos de chaque élément  
Couple : 112,5 x 46 cm  
Personnage : 87 x 120 cm  
Etoile : 14 cm  
2500 / 3500 €





30. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*Le point d'appui*, 1999  
Huile sur bois  
50×38 cm  
1500 / 2000 €



31. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*Le peigne de Jacob*, 1988  
Huile sur bois découpé et cloche  
Signé et titré au dos de chaque élément  
185 cm  
1500 / 2000 €





32

32. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*La cour des miracles*, 1996  
Huile sur bois  
Signé, titré, daté au dos de chaque élément  
41×29 cm  
**1200 / 1800 €**





33

33. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*La voie sèche*, 1994  
Huile sur bois  
Signé, titré, daté au dos  
35×58 cm  
**1200 / 1800 €**



34

34. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*Le passage secret*, 1999  
Huile sur bois  
Signé, titré, daté au dos  
16,5 × 47,5 cm  
800 / 1200 €





35

35. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*On a tout le temps*, 1997  
Marqueterie  
Signée, datée, titrée, numérotée au dos «8/9»  
51×62 cm  
500 / 700 €



36

36. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*On a tout le temps*, 1997  
Marqueterie  
Signée, datée, titrée, numérotée au dos «4/9»  
51 × 62 cm  
500 / 700 €



37

37. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*On a tout le temps*, 1997  
Marqueterie  
Signée, datée, titrée, numérotée au dos «1/9»  
51 × 62 cm  
500 / 700 €





@D.R.



38. **Jean-Claude Silbermann** (né en 1935)  
*Un premier rendez vous, 1997*  
Marqueterie  
Signée, titrée, datée au dos «1/9»  
52 x 24 cm  
500 / 700 €



39. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)

*La clé du jardin*, 1997  
Marqueterie  
Signée, datée, titrée au dos «9/9»  
48,5 x 27 cm  
500 / 700 €





40

40. Jean-Claude Silbermann (né en 1935)  
*La clé du jardin*, 1997  
Marqueterie  
Signée, datée, titrée au dos «7/9»  
48,5 x 27 cm  
500 / 700 €

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PIASA

« Constitut des ventes aux enchères publiques les ventes faisant intervenir un tiers, agissant comme mandataire du propriétaire ou de son représentant, pour proposer et adjuger un bien au mieux-disant des enchérisseurs à l'issue d'un procédé de mise en concurrence ouvert au public et transparent. Le mieux-disant des enchérisseurs acquiert le bien adjugé à son profit ; il est tenu d'en payer le prix. Sauf dispositions particulières et le cas des ventes effectuées dans le cercle purement privé, ces ventes sont ouvertes à toute personne pouvant enchérir et aucune entrave ne peut être portée à la liberté des enchères. » (Article L 320-2 du Code de commerce)

La Maison de Ventes PIASA est un opérateur de ventes volontaires régi par les dispositions des articles L 321-1 et suivants du Code de commerce. La Maison de Ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acheteur. PIASA, en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires, est soumise aux obligations prévues aux articles 561-2 et suivants du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les ventes aux enchères sont soumises aux présentes conditions générales.

## AVANT LA VENTE

### 1. Description et présentation des lots

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser et à constater leur état avant la vente aux enchères, notamment pendant les expositions.

PIASA se tient à leur disposition pour leur fournir des rapports de condition sur l'état des lots, en fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente. Les rapports de condition sont disponibles gratuitement, sur demande, pour aider l'acquéreur potentiel à évaluer l'état d'un lot.

L'absence de réserve au catalogue n'implique pas que le lot soit en parfait état de conservation et exempt de restauration ou imperfection quelle qu'elle soit. Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente.

Les informations figurant au catalogue ne sauraient être exhaustives et ne peuvent à elles seules justifier une décision d'enchérir sans inspection personnelle du lot, dès lors que celui-ci a été présenté lors d'une exposition publique. En conséquence, aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les lots ayant pu être examinés lors de l'exposition. Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. Les couleurs et les nuances peuvent différer sur papier ou à l'écran par rapport à leur présentation lors d'un examen physique. Par ailleurs, PIASA décline toute responsabilité quant aux systèmes électriques des luminaires proposés à la vente, ceux-ci pouvant, selon les cas, ne pas être conformes aux normes en vigueur.

### 2. Estimation

Dans le catalogue, l'estimation figure à la suite de chaque lot. Il ne s'agit que d'une indication, le prix d'adjudication résulte du libre jeu des enchères. L'estimation basse mentionnée dans le catalogue ne peut être inférieure au prix de réserve, et pourra être modifiée jusqu'au moment de la vente. Les estimations ne comprennent aucunes taxes ou frais applicables. Les estimations peuvent être données en plusieurs monnaies. L'arrondie de ces conversions peut entraîner une légère modification des arrondissements légaux.

### 3. Provenance et authenticité

Dans le cadre de la protection des biens culturels PIASA met tout en œuvre dans la mesure de ses moyens pour s'assurer de la provenance des lots mis en vente. En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la responsabilité éventuelle de PIASA, tenue par une obligation de moyens, ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

L'action en responsabilité civile à l'encontre de la Maison de Ventes se prescrit par 5 ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

PIASA se réserve le droit de retirer le lot avant la vente ou pendant la vente aux enchères s'il y a des doutes sur son authenticité ou sa provenance.

### 4. Indications particulières

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un actionnaire, un collaborateur ou un expert de la société PIASA. Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies avec toutes les diligences requises, par PIASA et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

## PARTICIPATION A LA VENTE

Les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de PIASA avant la vente afin de procéder à l'enregistrement de leurs données personnelles. Toute information inexacte

communiquée par l'enchérisseur est de nature à engager sa responsabilité. En participant à nos ventes, les enchérisseurs s'engagent à se conformer strictement à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur au moment de la vente.

Pour une personne physique, son enregistrement nécessite une pièce d'identité en cours de validité avec photo et un justificatif de domicile si son adresse actuelle ne figure pas sur la pièce d'identité.

Pour une société, son enregistrement nécessite en sus un certificat d'immatriculation de moins de trois mois indiquant le nom du représentant légal et son siège social.

PIASA pourra également solliciter tout document pertinent mentionnant les bénéficiaires effectifs.

PIASA se réserve le droit de vérifier les informations fournies et de demander les coordonnées bancaires au nom de l'enchérisseur.

Par ailleurs, PIASA se réserve le droit de ne pas enregistrer un client à la vente si les collaborateurs considèrent que ce client n'apporte pas toutes les garanties pour la sécurité de la transaction.

Plusieurs possibilités s'offrent au client pour enchérir.

1. Enchères en salle

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente. Vous devez vous enregistrer en ligne ou en personne au sein de nos locaux 24 heures avant la vente.

2. Ordres d'achat

Le client ne pouvant assister à la vente pourra laisser un ordre d'achat. PIASA agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, et au mieux de ses intérêts. Étant entendu que les limites en euros inscrites sur l'ordre d'achat correspondent au prix marteau et ne comprennent pas les taxes et commissions à la charge de l'acheteur. Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

3. Enchères téléphoniques

PIASA peut porter des enchères téléphoniques pour le compte d'un acquéreur potentiel. L'acquéreur potentiel devra se faire connaître au préalable de la maison de vente.

La responsabilité de PIASA ne peut être engagée pour un problème de liaison téléphonique ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères téléphoniques.

Il ne sera accepté aucune enchère téléphonique pour les lots dont l'estimation est inférieure à 300 €.

Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients mise en place à titre gracieux. Ni PIASA, ni ses employés ne pourront être tenus pour responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omissions dans leur exécution comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

4. Enchères en ligne

PIASA ne peut être responsable en cas de dysfonctionnement quel qu'il soit affectant les plateformes digitales utilisées pour enchérir en ligne même si ce dysfonctionnement affecte la plateforme PIASA LIVE. L'utilisateur doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de chaque plateforme.

5. Mandat pour le compte d'un tiers

Tout enchérisseur est réputé agir pour son propre compte, cependant il peut informer au préalable PIASA de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers. PIASA se réserve le droit d'accepter ou de refuser le mandat.

## DÉROULEMENT DE LA VENTE

### 1. Le jeu des enchères

Le commissaire-priseur est en droit de faire progresser librement les enchères. Dans le cas où un prix de réserve a été fixé par le vendeur, le commissaire-priseur peut faire porter les enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que ce prix soit atteint.

PIASA se réserve le droit de vérifier les informations fournies et de demander les coordonnées bancaires au nom de l'enchérisseur.

Après le coup de marteau, le commissaire-priseur ne pourra prendre aucune enchère quelle qu'elle soit.

### 2. La présentation des objets

Les éventuelles modifications aux descriptions du catalogue seront énoncées verbalement pendant la vente et noté au procès-verbal.

PIASA peut utiliser des moyens vidéo pendant la vente aux enchères pour la présentation des objets mis en vente. PIASA ne pourra engager sa responsabilité en cas d'erreur de manipulation sur les plateformes (présentation d'un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées).

### 3. Droit de préemption

Conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine, l'État français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente lors des enchères publiques. L'État se trouve alors subrogé au dernier enchérisseur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, et est confirmé dans un délai de quinze jours à compter de la vente. PIASA ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'État français.

## EXÉCUTION DE LA VENTE

L'adjudicataire réalise le transfert de propriété. Un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'adjudicataire.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur qui devra les enlever dans les plus brefs délais.

Il ne sera accepté aucune enchère téléphonique pour les lots dont l'estimation est inférieure à 300 €.

Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients mise en place à titre gracieux. Ni PIASA, ni ses employés ne pourront être tenus pour responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omissions dans leur exécution comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

### 4. Enchères en ligne

PIASA ne peut être responsable en cas de dysfonctionnement quel qu'il soit affectant les plateformes digitales utilisées pour enchérir en ligne même si ce dysfonctionnement affecte la plateforme PIASA LIVE. L'utilisateur doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de chaque plateforme.

### 5. Mandat pour le compte d'un tiers

Tout enchérisseur est réputé agir pour son propre compte, cependant il peut informer au préalable PIASA de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers. PIASA se réserve le droit d'accepter ou de refuser le mandat.

## BANQUE NEUFLIZE OBC, 121 bld Haussmann 75008 Paris

Numeréro de Compte International (IBAN)

FR76 3078 8001 0009 0121 9000 289

BIC (Bank Identification Code)

NSMBFRPPXXX

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PIASA

4. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable de PIASA, pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à PIASA.

### 5. En espèces :

- Jusqu'à 1 000 € frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.

- Jusqu'à 15 000 € frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle, sur présentation d'un passeport et justificatif de domicile.

Aucun paiement fractionné en espèces, combiné avec un autre moyen de paiement pour le solde, ne sera accepté, même si le montant en espèces reste inférieur au plafond autorisé.

En cas d'acquisition de plusieurs lots, et sauf indication contraire expressément formulée par l'acheteur lors du paiement partiel, ce dernier renonce au bénéfice de l'article 1342-10 du Code civil. Il accepte que PIASA impute librement ledit paiement partiel sur les différentes sommes dues, dans l'intérêt commun des parties et afin d'assurer l'efficacité de l'ensemble des ventes conclues.

### 4. Défaut de paiement

Conformément à l'article L 321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, PIASA aura mandat d'agir en son nom et pour son compte et pourra :

- soit notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redéuable des frais de vente ;

- soit poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur.

PIASA SAS se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales de vente.

À ce sujet, la société de ventes volontaires PIASA est adhérente au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev, 15 rue Freycinet, 75016 Paris.

## RETRAIT DES LOTS

L'adjudicataire est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires au retrait de ses lots, lequel s'effectue exclusivement à sa frais. Il assume seul la responsabilité de la vérification de leur état, ainsi que de leur emballage, de leur assurance et de leur transport. PIASA décline toute responsabilité à ce titre. La signature du bon de retrait auprès de PIASA vaut acceptation du lot. Aucune réclamation ne sera recevable une fois le bon de retrait signé.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la livraison des objets, pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Les frais de dépôt sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Tous les achats réglés pourront être enlevés 24 heures après la vente :

### AU SEIN DE NOTRE ZONE DE STOCKAGE

5 boulevard Ney 75018 Paris (Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h). L'entrée se fait par le 215 rue d'Aubervilliers 75018 Paris (Niveau -1, zone C-15). Hauteur maximum du camion : 3m90. L'enlèvement des objets se fait sur rendez-vous par mail à l'adresse : piasa-ney@piasa.fr

### AU SEIN DE NOS LOCAUX

118 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris pour récupérer des bijoux. L'enlèvement des bijoux se fait sur rendez-vous auprès du département Bijoux (Contact: Dora Blary | +33 (0)153 54 13 30 | d.blary@piasa.fr).

## 3.Régime de la TVA applicable

Les ventes réalisées par PIASA sont soumises aux règles fiscales et douanières en vigueur en France. À ce titre, et sans prétendre à l'exhaustivité, les principes suivants sont rappelés.

PIASA étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297a du CGI, il ne sera délivré aucun document faisant ressortir la TVA.

Passé 60 jours, PIASA décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourrir, la garantie de PIASA cessera alors de plein droit.

## EXPORTATION

L'exportation hors de France ou l'importation dans un autre pays d'un lot, peut être affectée par les lois du pays dans lequel il est exporté, ou importé. L'exportation de tout bien hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la vente dans le pays dans lequel il a été importé.

L'exportation de certains objets dans un pays de l'Union Européenne est subordonnée à l'obtention d'un certificat d'exportation délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de 4 mois à compter de sa demande.

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington, a pour effet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot composé ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre etc. peut être restreinte ou interdite.

A titre informatif, le règlement (UE) 2021/2280 de la Commission du 16 décembre 2021 interdit l'exportation en dehors de l'Union Européenne de tout lot contenant un élément en ivoire travaillé, à l'exception des instruments de musique pré-1975.

Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'acheteur de prendre conseil et vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou réglementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'encherir. Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais

# GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF AUCTION - PIASA

"Public auctions are sales which involve the participation of a third party, acting as agent of the owner or his representative, to offer and sell an item of property to the highest bidder at the end of a process of competitive bidding that is open to the public and transparent. The highest bidder acquires the sold item for his own benefit; he is bound to pay the price. Except where specially provided otherwise or for sales made within a purely private circle, these sales are open to any person able to bid and no restriction may be made on the freedom of bidding." (Article L 320-2 of the Commercial Code)

The Maison de Ventes (Auction House) PIASA is a public auction operator governed by the provisions of Articles L 321-1 et seq. of the Commercial Code. The Auction House acts as agent of the seller who enters into contract with the buyer. In its capacity as a voluntary sales operator, PIASA is subject to the obligations set out in articles 561-2 et seq. of the French Monetary and Financial Code, with regard to the fight against money laundering and terrorist financing. The auctions are subject to these general terms and conditions.

## PRIOR TO THE SALE

### 1. Description and presentation of the lots

Potential buyers are invited to examine the items that may interest them and to observe their condition prior to the auction, including in particular during exhibitions.

PIASA remains at their disposal to provide reports on the condition of the lots, according to artistic and scientific knowledge at the date of the auction. Condition reports are available free of charge, upon request, to assist the prospective buyer in evaluating the condition of a lot.

The absence of a reserve in the catalog doesn't imply that the lot is perfectly conserved and free of restorations or imperfections of any kind. The lots are sold in the condition in which they are at the time of the sale.

The information contained in the catalogue shall not be considered exhaustive and cannot, on its own, justify a decision to bid without a personal inspection of the lot, provided that it has been made available during a public viewing. Consequently, no claim will be admissible as of the time of the adjudication, as the lots were available for examination at the exhibition. The dimensions and weights are given for information only. Colors and shades may vary on paper or on screen from their presentation during a physical examination. Furthermore, PIASA accepts no responsibility for the electrical systems of the lighting fixtures offered for sale, as these may, in some cases, not comply with current regulations

### 2. Appraisal

In the catalog, appraisal appears after each lot. This is only an indication, the hammer price shall result from free bidding. Appraisals may be given in several currencies. The rounding of these conversions may lead to a slight difference compared to laws on rounding. The low estimate mentioned in the catalog cannot be lower than the reserve price, and can be modified until the moment of the sale. Appraisals don't include any applicable taxes or fees.

### 3. Provenance and authenticity

In the framework of the protection of items of cultural property, PIASA makes all effort within its means to verify the origin of the auctioned lots. In the event of dispute, notably as to the authenticity or origin of the sold items, PIASA, bound by a best efforts obligation, shall only be liable under the express condition of demonstration that it has committed a proven personal wrong.

### 4. Special indications

The lots preceded by an \* belong to a shareholder, employee or expert of PIASA. The information notices contained in the catalogue are drawn up with all due diligence, by PIASA and the expert assisting it where relevant, subject to any notifications, declarations or rectifications announced orally at the time of presentation of the item and set down in the minutes of the sale.

## PARTICIPATION TO THE AUCTION

Bidders are invited to present themselves to PIASA SAS before the sale in order to enable their personal details to be registered (an identity document will be requested). The bidder shall be held liable for any inaccurate information they provide. By taking part in our sales, bidders agree to strictly comply with all laws and regulations in force at the time of the sale.

For an individual, registration requires a valid photo identification and proof of address if your current address is not on the identification.

For a company, registration requires, in addition, a certificate of registration less than three months old indicating the name of the legal representative and the registered office. PIASA may also request any relevant document identifying the beneficial owners.

PIASA reserves the right to verify the information provided and to request the bank details in the name of the bidder.

Furthermore, PIASA reserves the right not to register a client for sale if the employees consider that this client does not bring all guarantees for the security of the transaction.

There are several possibilities for buyers to bid.

### 1. Bidding in the auction room

The usual method of bidding is by being present in the room during the auction. You must register online or in person at our office 24 hours before the sale.

### 2. Purchase orders

A customer who cannot attend the sale may leave a purchase order. PIASA will act on behalf of the bidder, in accordance with the instructions contained on the purchase order form, and in his or her best interests. The limits in euros indicated on the purchase order correspond to the hammer price and do not include taxes and commissions payable by the buyer. If two purchase orders are identical, priority will go to the first order received.

### 3. Telephone bidding

PIASA may carry telephone bids on behalf of a potential buyer. The potential buyer must present himself to the auction house in advance. PIASA cannot be held liable for any difficulty in the telephone connection or in the event of error or omission concerning the receipt of telephone bids.

No telephone bids will be accepted for lots where the appraisal is less than €300.

Written purchase orders or telephone bids are facilities that are provided to customers without charge. Neither PIASA nor its employees may be held liable in the event of any error or omission in executing them or failing to execute them.

### 4. Bid Online

PIASA cannot be held responsible in the event of dysfunction whatsoever affecting the digital platforms used to bid online, even if this malfunction affects the PIASA LIVE platform. The user must read and accept, without reservation, the conditions of use of each platform.

### 5. Mandate on behalf of a third party

Each bidder is deemed to be acting on his own behalf, however he may inform PIASA in advance that he is acting as agent on behalf of a third party. PIASA reserves the right to accept or refuse the agent's representative status.

Requests for purchase orders and telephone bids may be made using the online form available on the site [www.piasa.fr](http://www.piasa.fr) or by using the form provided for this purpose at the end of the auction catalogue.

## AUCTION PROCEEDINGS

### 1. The bids

The auctioneer is freely entitled to proceed with bidding. Bids made in the auction room will take precedence to online bids. In the event that a reserve price has been set by the seller,

PIASA may carry bids on behalf of the seller until this price has been reached. The lower limit of the appraisal stated in the catalogue cannot be lower than the reserve price, and may be modified up to the time of the auction. The winning bidder shall be the highest and final bidder. After the hammer fall, the auctioneer cannot take account of any other bid whatsoever.

### 2. The presentation of the objects

Any changes to the catalog descriptions will be stated verbally during the sale and noted in the minutes. At the time of the auction, PIASA shall be entitled to shift lots, group or subdivide lots, or withdraw lots from the auction.

PIASA may use video devices during the auction to present the items put up for auction. PIASA shall bear no liability in the event of a handling error (presentation of an item that is different to the one for which bidding is made) or in the event of dysfunction in the platform permitting online bidding.

### 3. Right of pre-emption

In accordance with the provisions of articles L123-1 and L123-2 of the Code du Patrimoine, amended by the Law of 10 July 2000, the French State has a right of pre-emption over certain works of art sold at public auction. The State will then enter by way of subrogation into the rights of the highest bidder. This right must be exercised immediately after the hammer fall, and confirmed within a period of fifteen days following the sale. PIASA cannot be held liable for the conditions under which pre-emption is exercised by the French State.

## ENFORCEMENT OF THE SALE

The announcement of the sale (adjudication) causes transfer of ownership title. A contract of sale is concluded between the seller and the successful bidder.

As of the time of the adjudication, the items shall be the entire responsibility of the buyer who must remove them as soon as possible. He will also have to insure his purchase(s) as soon as the adjudication is pronounced, the whole of the risks, in particular of loss, degradations, theft or others, being from this moment transferred to him.

### 1. Payment

In accordance with Article L320-2 of the Code du commerce states the highest bidder acquires the property auctioned in his favor and is required to pay the price cash.

Payment of the sale price must be made personally by the winning bidder, without delay after the auction, by one of the methods of payment listed below and issued in his name.

The winning bidder may pay using the following means:

1. By credit or debit card only in the auction room, 118 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris or at PIASA warehouse, 5 Boulevard Ney 75018 Paris: VISA and MASTERCARD. (American express not accepted)
2. By certified bank cheque in euros with compulsory presentation of a valid identity document, and extract of registration in the trade registry ("Kbis" extract) dating from within the last 3 months for legal entities.
3. By wire transfer in euros:

**BANQUE NEUFVILLE OBC, 121 bld Haussmann 75008 Paris**  
International Bank Account Number (IBAN)

**FR76 3078 8001 0009 0121 9000 289**

BIC (Bank Identification Code)

**NSMBFRPPXXX**

### 3. Applicable VAT regime

Sales conducted by PIASA are subject to the tax and customs regulations in force in France. Accordingly, and without claiming to be exhaustive, the following principles are recalled. No document showing VAT will be issued, as the company is subject to the margin system provided for Article 297 A of the CGI. By way of exception to the foregoing, lots whose number is preceded by one of the following symbols **x/xx** or **z/zz** will be sold under the general VAT regime, in accordance

# GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF AUCTION - PIASA

4. Cheques drawn on a foreign bank will not be authorised except with PIASA's prior agreement. For that purpose, buyers are advised to obtain a letter of credit from their bank for a value approaching their intended purchase price, which they will transmit to PIASA.

### 5. In cash:

- Up to €1,000 including costs and taxes, where the debtor's tax residence is in France or if acting for the purposes of a professional activity.

- Up to €15,000 including costs and taxes where the debtor proves not being having tax residency in France and not acting for the purposes of a professional activity, on presentation of a passport and proof of residence.

No split payment in cash, combined with another method of payment for the balance, will be accepted, even if the cash portion remains below the legal limit.

In the event of the purchase of multiple lots, and unless the buyer expressly indicates otherwise at the time of partial payment, they waive the benefit of Article 1342-10 of the French Civil Code. The buyer agrees that PIASA may freely allocate the said partial payment to the various amounts owed, in the common interest of the parties and to ensure the efficiency of all concluded sales.

### 2. Buyer's selling costs

In addition to the hammer price, the winning bidder must pay the following commission and taxes, per lot and in accordance with the relevant price brackets:

**26% excl. VAT + VAT at the applicable rate from €1 to €700,000**

**20% excl. VAT + VAT at the applicable rate from €700,001 to €4,000,000**

**12 % excl. VAT + VAT at the applicable rate above €4,000,001**

The applicable VAT rate is 20%, except for books, which benefit from a reduced rate of 5.5%.

Additional fees (in addition to the commissions and taxes mentioned above) will be charged by PIASA to successful bidders who placed their bids online via third-party digital platforms, other than PIASA Live. Conversely, no additional fees (beyond the commissions and taxes mentioned above) will be applied to successful bidders who placed their bids online via PIASA Live. We strongly recommend that all bidders carefully review the applicable fees by consulting the terms and conditions specific to each platform before placing a bid.

## TAKING DELIVERY OF LOTS

The buyer is responsible for making all necessary arrangements for the collection of their lots, which must be carried out entirely at their own expense. They bear sole responsibility for checking the condition of the lots, as well as for their packing, insurance, and transport. PIASA accepts no liability in this regard.

The signing of the collection form at PIASA constitutes acceptance of the lot. No claims will be accepted once the collection form has been signed. No items will be given to the purchasers before the payment of the totality of the sums due. In the case of payment by cheque or bank transfer, the delivery of the objects may be deferred until the amount has been cashed. In this case, the deposit fees are at the expense of the purchasers.

All paid items can be collected 24 hours after the sale at our storage site:  
**IN OUR STORAGE AREA**

5 boulevard Ney 75018 Paris (Open from 9- am to 12 pm and 2pm to 5pm). Entrance via 215 rue d'Aubervilliers 75018 Paris (Level -1, zone C-15). Maximum height of vehicles: 3.90m.

Withdrawal of the items is done appointment by e-mail: [pia Ney@piasa.fr](mailto:pia Ney@piasa.fr)

## IN OUR AUCTION HOUSE

118 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris to collect jewelry. The removal of jewels is done by appointment by mail directly with the Jewelry Department (Contact: Dora Blary | +33 (0)1 53 34 13 30 | [d.blary@piasa.fr](mailto:d.blary@piasa.fr)).

### Items will be kept free of charge for 30 days. Thereafter

the purchaser will be charged storage and insurance costs at the rate of €30 + tax, and €3 + tax, per day and per lot and €6 + tax per day and per lot concerning the furniture. Past 60 days, PIASA assumes no liability for any damages that may occur to the lot, it being no longer covered by PIASA's insurance.

## EXPORTS

The export out of France or the import into another country of a lot may be affected by the laws of the country in which it is exported, or imported. The export of any lot from France or the import into another country may be subject to one or more export or import authorisations. Local laws may prevent the buyer from importing a lot or may prevent him selling a lot in the country the buyer import it into.

The export of certain items to a country of the European Union requires an export certificate issued by the competent departments of the Ministry of Culture within a maximum period of 4 months following the application.

The international regulations of 3 March 1973, known as the Washington Convention (Convention on International Trade of Endangered Species, CITES), have the effect of protecting specimens and species threatened with extinction. The export or import of any lot made of or containing any part (whatever the percentage) of ivory, tortoiseshell, crocodile skin, rhinoceros horn, whalebone, certain species of coral, rosewood etc. may be restricted or prohibited.

If it is the buyer's sole responsibility to take advice and meeting the requirements of any laws or regulations which apply to exporting or importing any lot, prior to bidding. In some cases, the lot concerned may only be shipped along with an independent scientific confirmation of species and/or age of the specimen concerned, which will be issued at the expense of the buyer.

**The Commission Regulation (EU) 2021/2280 of December 16, 2021 prohibits the export outside the European Union of any lot containing a worked ivory component, with the exception of pre-1975 musical instruments.**

PIASA can, on request, assist the buyer in obtaining the required licenses and independent scientific confirmation. This proceeding will be carried out at the buyer's expense. However, PIASA cannot guarantee that the buyer will get the appropriate license.

However, PIASA cannot guarantee that the necessary authorizations will be granted. PIASA cannot under any circumstances guarantee the issuance of such authorizations, which fall exclusively within the competence of the relevant authorities.

In the event of refusal or delay in obtaining the permit, the buyer remains liable to pay the full purchase price of the lot. Such a refusal or delay shall not allow for late payment or cancellation of the sale. Transportation of the lots shall be made at the expense and entirely under the responsibility of the winning bidder. The sale is made for payment with immediate value and in euros.

In the event of the export of a lot outside the European Union, the VAT collected on the commission or on the sale price of the lot, may be refunded to the buyer within the statutory time limits, subject to the presentation of customs documents evidencing the export of the lot concerned.

## GOVERNING LAW AND JURISDICTION

All of the provisions of the terms and conditions of auction are independent of one another. The nullity of any one of the terms and conditions cannot cause any of the other terms and conditions of auction to be inapplicable. These terms and conditions of auction are drafted in French and governed by French law. Any dispute concerning the interpretation or application of these General Terms and Conditions of Auction shall be brought before the competent French courts of the judicial district in which the registered offices of PIASA are located.

## PERSONAL DATA PROTECTION

PIASA is committed to ensuring the protection of personal data collected in connection with the organization of its public auctions. Any person wishing to place a bid is invited to consult PIASA's privacy policy, available on its website, and to familiarize themselves with their full rights in this regard. In accordance with applicable regulations, all PIASA clients have the right to access, rectify, and object to the processing of their personal data.

## INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS

PIASA holds the reproduction rights to all content in its catalogue, and any reproduction, whether in whole or in part, is strictly prohibited. Furthermore, PIASA draws its clients' attention to the fact that the sale of a lot in no way implies the transfer of any associated copyright.



